

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois mars 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents :

Pascal POCHAT-BARON, Laëtitia SECCO, Martial MACHERAT, Véronique ALEXANDRE, Paul GIRARD, Véronique DROUET NOVEL, Michel STAROPOLI, Francis GOY, Monique COCOLOMB, Sébastien PELLET, Gauthier AIGLOZ, Marie DEVESA, Antoine CENCI, Isabelle PILLET, Pierre VALENTIN, Gerald VIGNY, Nadia LAOUFI, Florian GRANGE, Christophe COPCHARD, Zénaïde MONTESINOS, Gerard MILESI, Nadine BROISIN, Eric COULON, Valérie BRUNA BLEICHNER, Roselyne VIOLLET

Absents représentés :

Florence PIERRE (pouvoir à Laëtitia SECCO), Carole GAVARD MOLLIARD (pouvoir à MONTESINOS Zénaïde)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
 Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 25
Représentés : 2
Votants : 27

ADMINISTRATION GENERALE

D2026_042 - Représentants au syndicat des Brasses

Rapporteur : Pascal POCHAT-BARON, Maire

VU l'arrêté préfectoral n°2312-70 du 9 octobre 1970 portant création du Syndicat des Brasses
 Considérant que la Commune de Viuz-en-Sallaz est représentée par 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit désigner trois délégués titulaires et un délégué suppléant au conseil syndical du Syndicats des Brasses.

Ce syndicat regroupe 4 communes : Onnion, Saint Jeoire, Bogève et Viuz-en-Sallaz.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

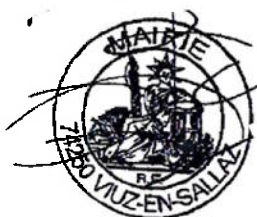
- **DESIGNE**

Titulaires	Suppléant
CENCI Antoine	MILESI Gérard
GAVARD MOLLIARD Carole	
GRANGE Florian	

- **MANDATE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTE	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré
 Les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour Extrait conforme



**Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON**

**Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le
Publication en ligne le
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur Général des Services,
Stéphane COCHARD**

**La secrétaire
Nadia LA**

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 03/04/2026
ID : 074-217403112-20260330-2026_042-DE

SLOW

